



Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie

Dossier de Presse :

Indicateur du coût de la rentrée

Édition 2021



Sommaire :

Avant-propos	3
Mot d'introduction	3
Méthodologie	4
Frais spécifique de rentrée	5
Frais de scolarité	5
La contribution de vie étudiante et de campus	8
Santé	9
Assurance logement et frais d'agence	9
Matériel pédagogique	9
Frais de la vie courante	10
Loyer	10
Alimentation	10
Loisirs	11
Équipements divers	12
Les revendications de la FNEK	13
Contacts	13



Avant-propos

La Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie, FNEK, a été créée en 2002. Elle est l'unique fédération étudiante porte-parole des étudiants en masso-kinésithérapie. Elle représente **12 000 étudiants en masso-kinésithérapie** répartis dans 53 Instituts de Formations en Masso-Kinésithérapie (IFMK) sur l'ensemble du territoire français, DROM-COM y compris.

La FNEK fédère les associations locales (Bureau Des Étudiants), administratrices et 22 associations consultatives. Elle suit un modèle ascendant, c'est-à-dire que chaque étudiant adhère à son association locale, qui elle-même adhère à la FNEK. Au sein de ces associations, un "administrateur FNEK" est élu pour porter la voix de ses adhérents au niveau national.

Le Bureau National de la FNEK est élu chaque année pour un mandat d'un an, il est composé pour l'année 2020-2021 par **26 étudiants et diplômés d'État**. Il travaille sur différentes thématiques liées à la vie étudiante, la formation et la masso-kinésithérapie. Il représente les étudiants auprès d'instances diverses, participe à l'évolution et à la promotion de la formation et de la profession de masseur-kinésithérapeute.

Mot d'introduction

Existante depuis toujours mais dissimulée et tabou, la précarité étudiante a été exacerbée par la crise sanitaire, économique et sociale actuelle et affecte une part significative des étudiant.e.s en masso-kinésithérapie. Cette année encore, les coûts de la vie et de la formation mettent en difficulté les étudiant.e.s, menant à de profondes inégalités à tous niveaux, y compris au sein de mêmes promotions.

Concernant notre formation, le principal facteur de ce coût de la rentrée sont les frais de scolarité ! En IFMK privés et publics, ces frais sont généralement ahurissants, illégaux souvent ! Trop nombreuses sont les Régions qui ne prennent pas leurs responsabilités dans le financement des formations, se délestent de leurs devoirs et laissent les étudiant.e.s dans une grande précarité. Cette situation n'est plus tolérable.

Claire GORAL, Samuel VALANTIN, chargés de la stratégie de financement de la formation pour le mandat 2021-2022, l'ensemble du Bureau National et moi-même, plaçons cette lutte contre les frais de scolarité en IFMK au cœur de nos actions et nous engageons à poursuivre la défense des étudiant.e.s exaspéré.e.s par ces injustices.

Maxime BERNARD – Président de la FNEK



Méthodologie

Ce quatrième indicateur du coût de la rentrée est inspiré de celui de la FAGE (la Fédération des Associations Générales Étudiantes), la première organisation étudiante de France créée en 1989, représentant environ 300 000 étudiants.

Cet indicateur prend en compte :

- **Les frais spécifiques de la rentrée** qui comprennent les frais de scolarité des différents IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie), la CVEC (la contribution de vie étudiante et de campus), la complémentaire santé, l'assurance logement et les frais d'agence ainsi que le matériel pédagogique nécessaire.

- **Les frais de la vie courante étudiante** qui sont issus des analyses de la FAGE.

Comme dans les dossiers précédents, nous procéderons à une comparaison entre un.e étudiant.e en première année de formation en IFMK (non boursier.e et décohabitant.e) et un.e étudiant.e type, issu de la méthodologie de la FAGE (un.e étudiant.e non boursier.e et décohabitant.e, entrant en licence).

A la veille de la rentrée, la FNEK s'appuie sur une démarche scientifique rigoureuse pour apporter une analyse et des solutions, afin d'améliorer les conditions de la vie étudiante, dans ce quatrième indicateur du coût de la rentrée.

Frais spécifiques de rentrée



Frais de scolarité

Chaque année, les étudiants rentrant en première année de formation en masso-kinésithérapie sont accueillis au sein des **IFMK, Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie**. Il existe **3 types IFMK** : les **IFMK publics**, les **IFMK privés à but non-lucratif (PBNL)**, les **IFMK privés à but lucratif (PBL)** et des **IFMK spécifiques aux déficients visuels (DV)**. A la rentrée 2021-2022, on compte **53 IFMK**, en France.

Cependant, au sein de chaque région, les étudiants ne sont pas tous égaux face à leur frais de scolarité. On constate toujours des différences énormes entre les sommes demandées **selon le type d'IFMK et au sein même de ces différents types d'IFMK**.

Les **25 IFMK publics**, **19 IFMK PBNL**, **4 IFMK DV** et **5 IFMK PBL** sont répartis dans l'ensemble des **13 régions françaises**.

<u>Régions</u>	<u>Nombre d'IFMK</u>	<u>Public</u>	<u>PBNL</u>	<u>PBL</u>	<u>DV</u>
Auvergne Rhônes-Alpes	5	2	2	0	1
Bourgogne Franche-Comté	4	2	2	0	0
Bretagne	2	1	1	0	0
Centre Val de Loire	1	1	0	0	0
Grand Est	4	3	1	0	0
Île-de-France	13	4	2	5	2
Hauts de France	4	1	3	0	0
Outre - Mer	2	2	0	0	0
Normandie	3	1	2	0	0
Nouvelle-Aquitaine	8	4	3	0	1
Occitanie	3	2	1	0	0
Pays de Loire	2	1	1	0	0
Provence-Alpes – Côte d'Azur	2	1	1	0	0

Les **IFMK privés à but lucratif** sont les IFMK qui demandent les frais de scolarité les plus élevées. En effet, les étudiants doivent déboursier en moyenne entre 8837,5€ (à l'École Danhier, Paris) et 9250€ (à ASSAS, Paris); soit en moyenne **9076,7€ par an**. La **totalité des IFMK PBL** se trouve **en Île-de-France** et on note que c'est dans cette région qu'on constate la **moyenne de frais de scolarité la plus haute (5960,2€, l'IDF comptant 13 IFMK dont 4 publics, 2 PBNL et 2 DV)**.

- Moyenne des frais de scolarité/étudiant selon la région

Région	Nombre d'IFMK	Moyenne des frais de scolarité/étudiant dans cette région (€)
ARA	4	3289,5
Bourgogne F-C	4	3203,7
Bretagne	2	2971,9
Centre – Val de Loire	1	206,5
Grand Est	4	315,5
Île-de-France	13	5960,2
Hauts de France	4	3494,1
Outre-Mer	2	447,5
Normandie	3	4730,7
Nouvelle-Aquitaine	8	2326,9
Occitanie	3	2304
Pays de Loire	2	2786,2
PACA	2	3410

La loi de décentralisation promulguée en 2004, donne aux régions la charge du financement des formations sanitaires et sociales dont la formation de masso-kinésithérapie. L'**article L.4383-5 du Code de la Santé Publique** stipule que : « **La région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L. 4383-3 lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés** ». Malgré cela, sur les **25 IFMK publics**, seulement 8 sont à frais universitaires (170€ en licence et 243€ en master). Les données démontrent qu'un étudiant en **IFMK public** paye en moyenne **1137,10€/an**, les prix s'étalant de 170€ à 5770€ (à Brest).

Les IFMK privés à but non-lucratif (PBNL), les frais de scolarité s'échelonnent en moyenne entre 1234€ (à Nancy) et 8912,5€ (à l'EFOM, Paris) avec une moyenne de **5390,5€**.

Contrairement aux étudiants universitaires, les étudiants boursiers ne sont pas exemptés du règlement des frais de scolarité. Un étudiant arrivant en K2 (première année de masso-kinésithérapie) dans un IFMK financé par la région, a un profil plus semblable au profil de l'étudiant type présenté dans le dossier de la FAGE.

La moyenne des frais de scolarité en 2021 pour la formation de masso-kinésithérapie, tout type d'IFMK confondu, se chiffre à 5201,4€.

Les frais de scolarité lors qu'une personne fait ses études à l'université sont beaucoup moins élevés.

- Montant des frais de scolarité et de la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus)

Frais de scolarité à l'Université	2017	2018	2019	2020	2021
Licence	184,00 €	170,00 €	170,00€	170,00€	170,00€
Master	255,00 €	243,00 €	243,00€	243,00€	243,00€
Doctorat	391,00 €	380,00 €	380,00€	380,00€	380,00€
CVE - C	0 €	90 €	91€	92€	92€

*données de la FAGE

Ces frais exorbitants ont une responsabilité dans la précarité dans laquelle se retrouve de nombreux étudiants, effectivement ses frais viennent s'ajouter au coût de la vie étudiante (repas, accès aux soins, logements etc...) et accroît les difficultés financières auxquelles fait face l'étudiant. La plupart des étudiants sont dans l'obligation de trouver un job étudiant, **62% d'entre eux ont un job saisonnier ou régulier à l'année** (QCVE 2019). Le travail, même à temps partiel, a un impact négatif sur la charge mentale de l'étudiant ; **27% d'entre eux ressentent un impact négatif sur leur formation et 23% sur leur santé** (QCVE 2019).

Ils ont aussi un impact sur la vie de futur professionnel de l'étudiant. En effet, 25% des étudiants se voient contraints de contracter un prêt étudiant auprès d'une banque. Ces crédits peuvent aller **jusqu'à 50 000€**.

L'endettement précoce de l'étudiant aura une réelle répercussion sur le choix d'exercice professionnel. Le secteur libéral étant plus lucratif que l'exercice en structure hospitalière ou médico-sociale, un étudiant endetté se tournera donc plus souvent sur une manière rapide de rembourser son prêt. **La liberté d'installation du jeune diplômé est donc entravée par cette charge financière.**

Les frais de scolarité sont une vraie problématique territoriale ; certaines régions n'assument pas leur responsabilité de financement de notre formation. Les IFMK de Rouen et Brest par exemple, sont des IFMK publics, pourtant les étudiants payent en moyenne 4700€/an à Rouen, 5770€/an à Brest.

Des inégalités inter-régionales (comme on peut l'observer sur le tableau plus haut) ainsi qu'en **intra-régionales**. En région Hauts-De-France, les néo-bacheliers affectés à l'académie d'Amiens pourront, à la suite de leur année de sélection, intégrer l'institut



public d'Amiens aux frais de scolarité se rapprochant des frais universitaires, tandis que ceux affectés à l'académie de Lille intégreront les IFMK de Berck ou Lille (qui en compte deux) dont les frais de scolarité sont compris en moyenne entre 4719 et 5142,5€.

Les problèmes inhérents aux frais de scolarité sont au cœur du travail de la FNEK.

La FNEK réaffirme qu'elle se positionne pour que les frais de scolarité des étudiants en masso-kinésithérapie, quel que soit le type d'IFMK dans lequel ils étudient, soient alignés sur les frais d'inscription universitaires.

**Les IFMK spécifiques aux déficients visuels ne sont pas pris en compte dans les différents calculs car leur frais de scolarité sont entièrement pris en charge.*



La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

La contribution de vie étudiant et de campus découle de la Loi « Orientation et réussite des étudiants » qui a été promulguée le 8 Mars 2018. Cette loi traduit le Plan Étudiants que Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a construit avec les différentes parties de l'enseignement supérieur.

Selon l'article L.841-5 du code l'éducation, la CVEC est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

Cette contribution est depuis de 2020 **de 92€** et est collectée par le CROUS (le Conseil Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) avant d'être distribuées à différents établissements.

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit payer la CVEC. L'ensemble des étudiants en masso-kinésithérapie s'acquitte de cette somme, malheureusement parmi eux, **un trop de grand nombre n'a pas accès aux services universitaires**. Certains d'entre eux sont trop éloignés de l'université ou peu intégrés à celle-ci et ne peuvent pas accéder aux services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), aux services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS) et aux services universitaires chargés de l'action culturelle (SUAC).

La formation de masso-kinésithérapie est **une formation sanitaire et sociale**, les étudiants qui remplissent les critères pourront bénéficier d'une **bourse régionale** (et non de la bourse du CROUS). Les boursiers sont exonérés de CVEC, cependant à la rentrée ils doivent avancer les 92€ demandés et se les faire rembourser plus tard dans l'année.

Des problématiques restent existantes autour de cette contribution telle que la bonne utilisation de ces fonds dans les instituts qui est souvent flou. Les étudiants dans les établissements privés ne perçoivent pas d'aides alors que ce sont ceux qui en ont le plus besoin tandis que les établissements publics des formations sanitaires et sociales perçoivent moins d'aides que les universités alors que les services y sont moins développés.





Complémentaire santé

En 2018, les mutuelles étudiantes ont disparu cependant, les étudiants souscrivent tout de même une complémentaire santé dont le prix s'élève en **moyenne à 307,20€**.



Assurance logement et frais d'agence

Pour pouvoir avoir accès à l'enseignement supérieur, de nombreux étudiants se voient dans l'obligation de quitter le domicile familial. **En région Île-de-France (IDF), les frais d'agence immobilière** sont d'environ **300€** et **dans les autres régions de 232€**. En ce qui concerne **l'assurance logement**, on constate une **légère augmentation** : en IDF, un étudiant dépensera environ 67,88€ (soit 6% de plus qu'en 2020) et dans les autres régions environ 69,00€ (5% de plus qu'en 2020).

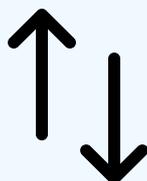


Matériel pédagogique

Le coût moyen du matériel pédagogique évalué par la FAGE en 2021 est de **262,97€** ; on constate une augmentation d'environ 2,6% comparé à l'année dernière. En formation de masso-kinésithérapie, chaque étudiant doit payer en plus le matériel nécessaire à sa formation tels que les blouses ou les livres spécifiques. Tout IFMK confondus (public, PBNL et PBL), un étudiant dépensera en moyenne **387,17€** pour son matériel pédagogique, soit **124,2€ de plus qu'un étudiant en licence**.

Conclusion

Frais spécifiques à la rentrée	Montant (€)
Frais de scolarité	5201,4
CVEC	92
Matériel pédagogique	387,17
Complémentaire santé	307,20
Assurance logement + frais d'agence	334,44
TOTAL	6322,21 €



Les frais spécifiques à la rentrée pour un étudiant en masso-kinésithérapie sont de 6322,21€.

Frais de la vie courante



Loyer

Les étudiants en formations sanitaires et sociales ne sont pas prioritaires pour l'attribution des résidences universitaires car ces résidences sont attribuées par le CROUS et les étudiants en masso-kinésithérapie bénéficient des bourses régionales. En effet, **les étudiants boursiers du CROUS sont prioritaires sur les logements de cités universitaires par rapport aux autres étudiants**. Les boursiers de la région ne peuvent bénéficier de ces logements qu'une fois les demandes des boursiers du CROUS traitées, peu importe l'échelon de la bourse régionale des étudiants concernés.

Chaque IFMK est conventionné avec une université cependant la plupart sont éloignés des universités et des campus, trouver un logement universitaire est donc compliqué. Les étudiants se voient contraints de trouver un logement par leurs propres moyens.

Pour le montant du loyer, les données de la FAGE ont été reprises.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Moyenne Région	456,91 €	465,93 €	468,04 €	483,95€	490,84 €	499,95
Moyenne en Ile-de-France	624,74 €	634,62 €	640,75 €	646,62€	659,84 €	674,30

- **Critères :** La moyenne est réalisée pour chaque ville d'un studio de 20 à 30 m² et pour un T2 de moins de 30 m² représentant les deux formes de logement les plus utilisées.
- **Données :** L'indicateur est basé sur l'outil développé par "LocService" de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donnés.

En région Île-de-France, un loyer est en moyenne de **674,30€** (soit 2% de plus qu'en 2020) tandis que dans les autres régions il est environ de **499,95€** (contre 490,84€ en 2020).

La FNEK est positionnée pour que les étudiants en kinésithérapie aient accès de manière équitable à tous les services du CROUS, notamment le logement lorsque leur situation financière le requiert



Alimentation

Une **convention tripartite** est signée par chaque IFMK avec une université et sa région, cette convention cadre l'accès aux services du CROUS et donc aux restaurants universitaires. Or, l'accès à ce service n'est pas convenu partout en France. Par conséquent, certains étudiants ne peuvent prétendre aux tarifs proposés aux étudiants universitaires. De plus, les IFMK sont répartis inégalement sur le territoire. Les étudiants sont donc **souvent éloignés géographiquement des universités et des campus**, ce qui rend l'accès aux services universitaires compliqué voire impossible.

**« 12% des étudiants déclarent sauter un repas pour des raisons financières et 21% d'entre eux sautent 1 repas par jour »
(QCVE 2019)**

Pour les étudiants ayant accès aux restaurants universitaires (RU), les données de la FAGE ont été reprises.

- **Critères :** Sont pris en compte 20 repas CROUS au prix du ticket RU (3,30€)

Ticket RU	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant Ticket RU	65 €	65 €	65 €	66€	66€	66€

Face à la crise sanitaire provoquée par la COVID-19 cette année, le gouvernement a donné l'accès au **ticket restaurant universitaire à 1€** à l'ensemble des étudiants, qu'ils soient boursiers ou non. Cependant, à la rentrée 2021-2022, ce dispositif ne sera plus accessible aux étudiants non-boursiers qui ne pourront pas justifier d'une situation « de précarité ».

Enfin, aux éléments cités précédemment s'ajoute un budget alimentation pour les repas hors restaurants universitaires, selfs hospitaliers ou cafétérias diverses. Pour ce budget, est pris en compte la simulation d'un panier de courses pour 30 petits déjeuners et 40 repas à partir du site consommateur « ooshop ».

Consommables	2017	2018	2019	2020	2021
Courses Région	170,23 €	163,01 €	169,59€	172,22 €	179,74 €
Courses Ile de France	192,35 €	184,03 €	191,47€	194,43 €	202,92 €



Loisirs

La FAGE a pris en compte les données suivantes pour le coût des loisirs :

- Deux livres par mois à 11€ le prix moyen du livre
- Le montant moyen des sorties estimé par l'enquête de l'OVE de 2010.

Pour un étudiant en licence, cela représente **76,40€** pour un étudiant en province, et **82,06€** pour un étudiant francilien. Depuis la création de la CVEC, ces prix ont diminué puisque les cotisations au SUAPS ont été supprimées. Or, aujourd'hui encore, tous les étudiants en kinésithérapie n'ont pas accès aux services du SUAPS. Par ailleurs, le questionnaire bien-être 2019 a révélé **qu'un étudiant sur deux a vu diminuer son temps alloué aux loisirs depuis son entrée en formation.**



Équipements divers

Les frais moyens relatifs aux consommables (hygiène, entretien, informatique, habillage ...), à la téléphonie et à l'accès à internet sont les mêmes pour un étudiant en masso-kinésithérapie ou un étudiant en licence. Pour les frais suivants, les données de la FAGE ont été reprises.

- **Critères :** Sont pris en compte des budgets informatique, vestimentaires, d'hygiène et d'entretien pour effectuer le calcul des équipements divers.
- **Données :** Une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0% ; vestimentaire (1 ensemble : jean, tee-shirt, sweat) ; hygiène (un lot de "base" de produits d'hygiène ; entretien (produits d'entretiens))

Les frais relatifs aux consommables s'élèvent à **368,29€** en Île-de-France et **334,14€** dans les autres régions. Ceux liés à la téléphonie et à internet sont en moyenne de **54,99€**. Enfin pour les transports les étudiants en Ile-De-France dépense **105,50€** en moyenne contre **100,97€** pour les autres régions.

Conclusion

Frais de la vie courante	Montant
Loyer	587,1
Alimentation*	191,3
Loisirs	79,2
Consommables divers	351,2
Téléphonie et Internet	54,9
Transports	206,5
TOTAL	1470,2€

*sans compter les tickets RU car trop peu de nos étudiants y ont accès

Les étudiants s'acquittent d'une somme d'environ 1470,2€ chaque rentrée pour les frais de vie courante (selon les données de la FAGE). Ils sont plus importants pour un étudiant en masso-kinésithérapie que pour un étudiant en licence compte tenu de l'inaccessibilité aux services du CROUS.

A l'heure de la rentrée 2021, le coût de la rentrée pour un étudiant en masso-kinésithérapie est de 7792,4€, soit une augmentation d'environ 3% comparé à 2020.



Cette année, à cause de la crise sanitaire, la précarité étudiante n'a fait qu'augmenter. Grâce au CNOMK, 65 000€ ont été distribués à 336 étudiants en masso-kinésithérapie en France métropolitaine et Outre-Mers.



Les revendications de la FNEK

- ⇒ La FNEK se positionne pour **que les frais de scolarité**, dépense principale de la majorité des étudiants en masso-kinésithérapie, soient **alignés sur les frais d'inscription universitaire**.
- ⇒ La FNEK se positionne pour que les étudiants en masso-kinésithérapie aient le **même accès aux services universitaires et services du CROUS que les étudiants universitaires**.
- ⇒ La FNEK se positionne pour que les étudiants en masso-kinésithérapie aient **accès de manière équitable aux logements CROUS au même titre que n'importe quel étudiant de l'université**.
- ⇒ La FNEK se positionne pour une **intégration organique des IFMK à l'université**.

Contacts

Maxime BERNARD
Président
présidence@fnek.fr
06.67.28.26.40

Nelsonne TCHOUMTA
Attachée de Presse en charge
de la Défense des Droits
presse@fnek.fr
07.67.47.00.25